

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juin 2021

Date de l'annonce publique : 04/06/2021

Date de la convocation des conseillers : 04/06/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	13

Référence CC.2021-6-14 - 5.2

Point de l'ordre du jour 5.2

Objet **Organisation scolaire 2021/2022 - Règlement d'organisation.**

### Le conseil communal,

Vu le règlement d'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2021/2022 ;

Vu la circulaire ministérielle (circulaire de printemps) aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2021/2022 ;

Vu l'avis de la commission scolaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'arrêter l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental de la Commune de Roeser pour l'année scolaire 2021/2022.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 susmentionné.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 28 juin 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

